

CARDIOLOGIE

Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en cardiologie (Moniteur belge du 13.09.2006)

Article 1^{er}. Sont nommés pour un terme de six ans **en qualité de membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Cardiologie**:

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr SCHRODER Erwin, Wepion;
Dr VANOVERSCHELDE Jean-Louis, Wezembeek-Oppem;
Dr DECOODT Pierre, Groot-Bijgaarden;
Dr VANDENBOSSCHE Jean-Luc, Linkebeek;
Dr LEGRAND Victor, Theux;
Dr PIERARD Luc, Angleur.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr CASTADOT Marc, Bruxelles;
Dr DE GROOTE Thierry, Braine l'Alleud;
Dr DEWIT Brigitte, Bruxelles;
Dr EWALENKO Mariane, Bruxelles;
Dr HENRY Philippe, Namur;
Dr WAUTERS Thierry, Bruxelles.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans **en qualité de membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Cardiologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr HERREGODTS Marie, Leuven;
Dr VAN DE WERF Frans, Winksele;
Dr DE PAUW Michel, Deurle;
Dr GILLEBERT Thierry, Sint-Martens-Latem;
Dr CONRAADS Viviane, Turnhout;
Dr VRINTS Christiaan, Brasschaat;
Dr DE WILDE Philippe, Deurne;
Dr SCHOORS Danny, Mechelen.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr BENIT Edouard, Beverst;
Dr VANERMEN Godelieve, Kalmthout;
Dr ANDRIES Eric, Moorsel;
Dr GOETHALS Peter, Sterrebeek;
Dr DE SUTTER Johan, Merelbeke;
Dr VAN DEN BRANDEN Frank, Deurne;
Dr VROLIX Mathias, Genk;
Dr RENDERS Bruno, Merksplas.

Nomination de deux membres - Par arrêté ministériel du 24 octobre 2006, le docteur Vanermen, Godelieve, de Kalmthout et docteur Andries, Eric, de Moorsel, agréé comme médecin spécialiste en cardiologie sont nommés membres de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en cardiologie, sur la proposition de leur association professionnelle, en remplacement du docteur De Biscop, Sophie, et docteur Geukens, Robert, dont ils achèveront le mandat. Cet arrêté entre en vigueur le 20 octobre 2006. (Moniteur belge du 16 novembre 2006)

Nomination de deux membres - Par arrêté ministériel du 29 avril 2010, le Dr De Sutter, Johan, Merelbeke, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément de médecins spécialistes en cardiologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du Dr Missault, Luc, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE